



## Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 21 janvier 2019

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le lundi 21 janvier 2019, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 26 novembre 2018.
- **autorisé** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget COMMUNE 2019, pour un montant total de 83 841,77 € et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget EAU 2019, pour un montant total de 42 600,00 € et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget ASSAINISSEMENT 2019, pour un montant total de 33 235,30 € et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion, pour l'année 2019, au CAUE du Loiret (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), moyennant le versement de la cotisation annuelle 2019 de 623,10 €, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion au CAUE pour 2019 ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
- **adopté** l'avenant à la convention conclue entre la Commune de Courtenay et la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux, établi pour un montant de 1 916,50 €, portant sur la révision du tarif de l'heure-année, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document se rapportant au dossier.
- **accepté** d'appliquer un tarif préférentiel mensuel d'un montant de 451,44 € (charges « Eau et Chauffage » comprises) pour l'agent communal occupant le logement communal situé au 18 rue Aristide Briand, à Courtenay, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à faire toute demande de subvention concernant le recensement des sources de pollution dans le Périmètre de Protection Rapprochée de la Source de Bougis à Courtenay, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant ce dossier.

- **décidé** de s'opposer au transfert automatique de la compétence ASSAINISSEMENT à la 3CBO (Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, a **pris note** que le transfert de cette compétence sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 en cas d'atteinte de la minorité de blocage requise par la loi n°2018-702, a **chargé** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération dans les meilleurs délais à la 3CBO, et a **autorisé** Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **décidé** de soutenir l'Association des Maires de France (AMF) dans ses discussions avec le Gouvernement, a **décidé** de soutenir la résolution finale, telle qu'a été énoncée, qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le Gouvernement, a **chargé** Monsieur le Maire d'informer l'AMF de la décision finale du Conseil municipal, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance juridique avec le Cabinet LANDOT - 75 PARIS et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **accepté** les modifications du règlement intérieur telles qu'elles ont été précisées, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, a **accepté** la création d'une nouvelle tarification, celle des cave-urnes, au prix de 250 € pour 50 ans (période unique), a **précisé** les tarifs des différentes concessions, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **décidé** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet, en qualité de Chargé(e) d'accueil médiathèque du pôle culturel, au 1<sup>er</sup> février 2019, sur un grade d'Adjoint du patrimoine (catégorie C) ou sur un grade d'Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèques (catégorie B) - *le grade sera à définir selon le profil du candidat retenu*, a **décidé** de prévoir la rémunération correspondant au cadre d'emplois concerné et le déroulement de carrière de l'agent recruté, a **précisé** que les crédits seront inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **validé** les termes de la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques entre la société ORANGE et la Commune de Courtenay, concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue du Mail, rue de l'Esplanade et rue de l'Ancienne Ecole des Garçons sur la Commune de Courtenay, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant au dossier.

#### **Informations du Maire et questions diverses.**

Fait à Courtenay, le 22 janvier 2019



Le Maire,

Francis TISSERAND